

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 31 janvier 2011****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -

Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -

Mme REVEL-LÉFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS -

M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme

TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU -

Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme

MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. EL HASSOUNI (pouvoir Mme POPARD) - M.**BROCHERIEUX** (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BEKHTAOU**OBJET****DE LA DELIBERATION****Conception et installation d'enseignes - Restauration de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens - Octroi de prix et de primes**

M. BERTELOOT, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville récompense, par l'attribution de prix et de primes:

- les personnes qui ont consenti un effort dans la conception et l'installation d'enseignes au droit de leur commerce,
- les propriétaires ou locataires qui ont contribué à l'embellissement de la ville par la restauration de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens.

Le budget affecté à ces prix et primes est de 2 990 € pour les enseignes et 23 575 € pour les restaurations de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens.

**1. Conception et installation d'enseignes**

Au titre de l'année 2010, les dossiers ci-dessous ont été pré-selectionnés, au regard de la qualité graphique ou de la conception technique des enseignes, qui les distingue. Ces dernières répondent aux perspectives d'insertion préconisées par le règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

**- Masami - 79, rue Jeannin**

Une potence en fer forgé supporte une tôle ovale de ton clair, en accord avec les pierres d'encadrement des ouvertures. Le graphisme élégant et sobre indique le nom de l'établissement et sa fonction de restaurant japonais. Cette enseigne vient compléter une signalisation discrète sur la vitrine de la devanture.

Cette réalisation sobre et de bon goût offre un exemple intéressant pour les commerces voisins de la rue Jeannin, tout en servant de repère visuel efficace.

### **- La route des vins - 1, rue Musette**

Cette enseigne perpendiculaire se compose d'une plaque de tôle de teinte vert pâle, éclairée directement par des spots accolés à la façade. Des lettres majuscules blanches sont encadrées par trois motifs répétés qui rappellent la fonction de l'établissement, dans le commerce de vins et alcools. Le caractère graphique reprend celui de l'enseigne-bandeau. La simplicité de l'enseigne, portée par une potence en fer forgé, s'harmonise parfaitement avec la composition de la devanture récemment refaite. Le logotype se décline notamment sur la frise de la vitrine.

Positionnée dans le champ de visibilité de l'église Notre-Dame et dans la première rue devenue piétonne à Dijon, cette enseigne décorative souligne agréablement une activité marchande reposant sur la renommée bourguignonne.

### **- Le grain de sel - 24, rue Chaudronnerie**

Comme dans les cas précédents, l'enseigne se trouve fixée par une potence en fer forgé. La typographie originale de l'enseigne-drapeau joue sur le contraste noir et blanc avec l'enseigne bandeau en plexiglas. Elle fait œuvre de sobriété et sa lisibilité s'en trouve ainsi renforcée. Le positionnement original de l'enseigne aussi à ce restaurant de gagner en visibilité sur la rue Lamonnoye.

### **- Salon de thé Infuz - 6, place des Ducs**

Cette enseigne reflète judicieusement la philosophie « éco-urbaine » défendue par son propriétaire. Celui-ci a donc recherché des matériaux alternatifs en adéquation avec des principes de développement durable et d'urbanisme écologique. Pour cela l'enseigne se compose de lettres minérales en béton désactivé et de diodes électroluminescentes, utilisées comme source lumineuse de longue durée. D'apparence dépouillée, cette enseigne s'intègre donc de façon originale et unique dans le paysage urbain dijonnais et opère un contraste intéressant avec le Palais des Ducs.

## **2. Restauration de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens**

Au titre de l'année 2010, les dossiers ci-dessous ont été pré-sélectionnés,

### **- Café La Chouette - 4, rue de la Chouette**

La création de la devanture en bois à l'ancienne de ce commerce date de 1997 et a été récompensée par une prime de 3 000 F. Il s'agissait d'une devanture chaleureuse et en harmonie avec la fonction du salon de thé, comportant une menuiserie de belle qualité, inscrite dans le prolongement de la façade de ce petit immeuble de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Le projet conçu par les propriétaires actuels a contribué à rehausser la qualité de la menuiserie initiale par une teinte de faux-bois, remplaçant le ton bordeaux précédent. L'enseigne-bandeau en lettres dorées sur fond marron foncé annonce par une typographie « gothique » la fonction de l'établissement. L'ensemble, coffrage et enseignes, interpelle agréablement le regard depuis le croisement des rues Verrerie et Jeannin.

### **- Salon de thé « O Bareuzai » - 3, rue François Rude**

L'aménagement de ce salon de thé devait répondre à un changement complet d'activité marchande du rez-de-chaussée, occupé auparavant par un fleuriste, d'un immeuble situé rue François Rude. La devanture était découpée en grandes vitrines dénuées d'intérêt architectural. Les nouveaux plans de la vitrine ont été établis par l'équipe d'architectes dijonnais Studiomustard. L'assemblage de pierres a été déposé, découvrant ainsi un angle de mur travaillé. Un coffrage de bois de chêne a été plaqué sur l'ensemble, permettant une restructuration des ouvertures. Des châssis vitrés en panneaux de bois rythment ainsi la devanture. Des appliques extérieures apposées sur les châssis diffusent une lumière discrète sur la terrasse adjacente et unifient l'ensemble.

La devanture, particulièrement perceptible depuis la place François Rude, offre un écho intéressant à celles des nombreux cafés de la place. Ce salon de thé a su reprendre la tradition des devantures en bois avec qualité et discrétion.

### **- Coffee shop « Miss Cookies » - 12, rue de la Poste**

Le précédent commerce n'avait pas su tirer parti du coffrage en bois existant. Celui-ci a été conservé par l'actuelle propriétaire et repeint en marron foncé. La sobriété de cet habillage permet de valoriser l'originalité du décor de la vitrine avec plusieurs éléments adhésifs colorés. Les motifs sont repris sur le store qui fait office d'enseigne. Un dispositif d'accès pour personnes handicapées a également été parfaitement intégré à la devanture.

Cette dernière apporte une touche de fantaisie salubre au paysage de la rue de la Poste, caractérisé par son aspect minéral.

### **- IKKS Men - 50, rue des Forges**

Ce magasin dispose d'un coffrage créé en 1999 selon une copie de celui existant au début du XXème siècle, avec le même souci du détail de la mouluration. Le magasin d'habillement Anaïs fut récompensé pour cette devanture (1er prix - 20 000 F).

Dans le cas présent, celle-ci a été repeinte dans des tons foncés et la banne unique a été divisée en deux éléments, ce qui a permis de revaloriser la porte d'entrée d'une intéressante composition. Ce partage de la devanture s'exerce également au profit de la redécouverte des deux colonnettes qui encadrent la porte principale et des vitrines traitées en arrondi.

### **- Boulangerie des Ducs - 33, rue Monge**

Les tons fades de la précédente devanture ont été relevés et les rechapés de couleur vanille soulignent maintenant de façon appropriée le détail des moulurations. Les travaux de modification de la façade commerciale, particulièrement coûteux, ont également pris en compte la porte d'entrée de l'immeuble, ce qui rend l'ensemble d'autant plus cohérent. Le store clair permet une signalisation discrète de l'activité, sans imposer une surcharge esthétique.

Cette devanture commerciale, remarquée par ses couleurs vives, anime la rue Monge et renvoie une image dynamique de cette activité artisanale.

### **- Magasin Mylsand - 38, rue des Forges**

Cette devanture dépend de la maison Milsand construite en 1561 par Jean Maillard, vicomte mayor de Dijon et acquise par la famille Milsand en 1822. Le riche décor de la façade (guirlande de fleurs, masques à serviette, frontons interrompus etc.), propre à la Renaissance, est parfois attribué à Hugues Sambin.

Compte tenu de l'historicité de l'immeuble, l'intégration soignée du commerce en rez-de-chaussée s'avérait primordiale. Cela a été le cas grâce à la conservation de l'habillage en bois, teinté entièrement de blanc, et une signalétique discrète du détail des marques commercialisées sur deux plaques de plexiglas.

### **- Magasin Photo Express - 7, rue du Château**

La modification de cette vitrine a porté d'une part sur la pose d'une enseigne en lettres « comacelle » avec un adhésif chromé sur un bandeau en tôle laqué peint. Celle-ci ressort assez bien grâce à l'utilisation d'une rampe lumineuse. D'autre part, les huisseries en bois existantes autour de la vitrine ont été remises en peinture, ainsi que les habillages de marbre.

Les matériaux et couleurs choisis ont permis à ce commerce de gagner en modernité et de réexploiter de façon rationnelle l'espace dont il disposait pour sa devanture. L'abandon de l'adhésif promotionnel sur la vitrine doit être aussi noté.

### **- Immeuble - 3, place du Théâtre**

Implanté aux abords de la place du Théâtre, cet immeuble s'inscrit dans un espace très ouvert qui accroît sa visibilité. Abrisant le café de la Comédie en rez-de-chaussée, sa structure est restée inchangée depuis le début du XXème siècle.

Après une opération de piochage et de gommage des poutres en pierres, la façade a été recouverte d'un enduit traditionnel à finition talochée, répondant bien aux impératifs posés en secteur sauvegardé. Les fenêtres ont également été repeintes dans des tons neutres afin d'uniformiser l'ensemble. Ces travaux se sont accompagnés d'une importante restauration intérieure, effectuée en collaboration avec l'Association Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (réfection complète de deux appartements et de la cage d'escalier).

Cette réalisation a permis d'ajouter un élément de qualité à la place, ceinturée de monuments historiques de grand intérêt.

### - Copropriété - 16-18, rue Verrerie

Cette maison médiévale a été mise en valeur à plusieurs niveaux. Au rez-de-chaussée, l'hydrogommage (projection de sable par voie humide permettant de ne pas entamer le support) de trois piliers en pierre et des arcades a été accompagné de la réfection des joints des arcs et des corbeaux.

La partie en pan de bois a été poncée et recouverte de peinture brun pâle. Les enduits entre les pans de bois ont été repris en badigeon à la chaux, légèrement teinté. Enfin au niveau de la toiture, les propriétaires ont engagé la réfection de deux cheminées en enduit.

La restauration de cette copropriété souligne le caractère exceptionnel de l'alignement de maisons en encorbellement sur une partie de la rue Verrerie. Elle a ainsi permis de créer une continuité avec les autres maisons à pan de bois contiguës.

### - Copropriété - 26, rue Chabot Charny

La rue Chabot Charny, dans le prolongement de la place du Théâtre, se trouve bordée sur ses deux rives de nombreux hôtels particuliers. Le numéro 26 abrite, entre autres, le consulat honoraire de Finlande, bien visible par les armoiries inscrites sur une plaque apposée au mur.

Considérablement dégradé par les salissures, cet immeuble a fait l'objet d'un ravalement de façade approfondi. Un soin particulier a été apporté à la zinguerie, réinvestie dans les tons cuivre, ainsi qu'à la gouttière posée sur entablement. Les encadrements des fenêtres en plates-bandes moulurées des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages participent de nouveau au rythme de la façade.

### - Copropriété - 3, place Notre-Dame

Cet imposant immeuble est bien en vue depuis la rue des Forges. Les pierres de façade ont été nettoyées par hydrogommage et rendues à leur couleur naturelle. Un imposant travail de restauration a été fourni sur une très belle porte cochère en chêne du XIX<sup>ème</sup> siècle, dont la pose de plinthes en chêne mouluré et la reconstitution d'éléments de sculpture et de moulures manquants au-dessus de la porte piétonne. Les menuiseries et persiennes ont été repeintes ainsi que les ferronneries et garde-corps.

Ce ravalement a été l'occasion de bien valoriser les éléments de mouluration comme de décoration de cette façade qui a pu retrouver une belle allure.

### - Copropriété - 44, rue Chaudronnerie

Cette copropriété se situe à l'emplacement de l'ancien Hôtel Filzjean, du nom d'une grande famille dijonnaise. Par manque d'entretien, la façade a été dégradée par la saleté, allant jusqu'à masquer d'intéressants éléments de décor au-dessus des trois percements du rez-de-chaussée.

Cette restauration a permis à cet hôtel de retrouver sa belle allure du XVIII<sup>ème</sup> siècle et de révéler à nouveau le fronton triangulaire percé d'un œil de boeuf, les chaînages d'angle réguliers et les linteaux cintrés.

La commission extra-municipale du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain, amenée à examiner les différents dossiers le mardi 25 janvier, a proposé l'octroi des prix et primes suivants :

### Enseignes

#### 1er Prix

Masami – 79, rue Jeannin..... 108 €

#### 2ème Prix ex aequo

Le grain de sel – 24, rue Chaudronnerie..... 165 €

Salon de thé Infuz – 6, place des Ducs..... 1600 €

#### Prix d'encouragement

La route des vins – 1, rue Musette

## Devantures

### 1er Prix

Boulangerie des Ducs – 33, rue Monge.....3000 €

### 2ème Prix

Magasin Photo Express – 7, rue du Château..... 2000 €

### 3ème Prix

Salon de thé « O Bareuzai » - 3, rue François Rude.....1500 €

*Sous réserve de la mise en conformité de l'enseigne*

### 4 ème Prix ex aequo

Café La Chouette – 4, rue de la Chouette

IKKS Men – 50, rue des Forges

### Prix spécial pour l'intégration du dispositif d'accessibilité handicap

Coffe shop « Miss Cookies » - 12, rue de la Poste.....1500 €

## Restaurations de façades

### 1er Prix

Copropriété – 44, rue Chaudronnerie.....5000 €

### 2ème Prix

Copropriété – 3, place Notre Dame.....4000€

### 3ème Prix ex aequo

Copropriété – 26, rue Chabot Charny.....2500€

Copropriété – 16-18, rue Verrerie.....2500€

Immeuble – 3, place du Théâtre.....2500€

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'attribution des prix et primes proposés, au titre de 2010, au bénéfice des personnes qui ont consenti un effort dans la conception et l'installation d'enseignes au droit de leur commerce et des propriétaires ou locataires qui ont contribué à l'embellissement de la ville par la restauration de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens ;

- 2- dire que le financement sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours ;
- 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

4 FEV. 2011



PUBLIÉ LE 8/02/2011